

Mettre en oeuvre la conformité RGPD dans son centre social

Dans les structures, la collecte de données à caractère personnel est conséquente, entre la base de données des adhérents, les fichiers des secteurs, etc. On pense être à jour, à peu près, plus ou moins... oui mais enfin.

La RGPD est obligatoire depuis le 25 mai 2018. Tous les acteurs ayant recours à des données personnelles doivent se conformer à ce règlement européen.

Cette formation est l'occasion de se mettre au clair. En plus de maîtriser la réglementation applicable, l'objectif de cette formation est de vous permettre de mettre en conformité votre structure.

Objectifs pédagogiques :

- ❑ Maîtriser les bases techniques et juridiques pour appréhender les exigences RGPD, en fonction des enjeux liés au type et au volume de données traitées par la structure.
- ❑ Être capable de mettre en conformité sa structure vis-à-vis de la réglementation applicable grâce aux outils opérationnels mis à disposition.

Contenu de la formation :

Cette formation se déroule en 2 temps :

1 journée collective (Jour 1 – en inter) – tou-te-s les apprenant-e-s sont présent-e-s.
2 demi-journées de formation au sein de chaque structure (Jour 2 & 3– en intra) – en *visioconférence*

La formation progresse en INTRA de façon à prendre en compte la spécificité de votre structure.

Jour 1 - Comprendre le contexte et les enjeux

- Rappel de la réglementation liée à la sécurité des données.
- Connaître la chaîne des acteurs de la sécurité des données : responsable de traitement, sous-traitant, organismes de contrôle.
- Connaître l'état des pratiques relatives à la protection des données et notamment les Données à Caractère Personnel :
 - Usages des données.
 - Moyens de préventions (organisationnels, humains et matériels) des failles.
- Identifier les données personnelles collectées.

Jour 2 (1/2 journée) - Déployer des solutions opérationnelles pour garantir la conformité RGPD

- Le rôle de délégué à la protection des données.
- Identifier les traitements effectués et déterminer leur criticité.
- Maîtriser les exigences relatives aux principes de traitement des DCP :
- Licéité et loyauté, transparence, limitation des finalités

Jour 3 (1/2 journée) - Évaluation des connaissances acquises

- Validation des dispositions mises en place, vis-à-vis des exigences règlementaires.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.

Auto-analyse à l'aide du groupe.

Pédagogie participative.

Mise à disposition d'outils opérationnels.

Évaluation de la formation :

L'évaluation des compétences acquises par chaque stagiaire se fera en cours ou en fin de la formation, via une évaluation de la formatrice et une auto-évaluation des acquis de la formation.

N° Formation : 25CE22

Date(s), lieu(x), horaires et durée :

-  En 2025 (la planification est définie quand au moins trois structures demandent leur inscription)
-  9h30-17h30
-  2 jours (1 jour en inter et 2 x 0,5 jours en intra)
-  Au plus près des stagiaires (pour J1)

Public concerné :

- En binôme : Salarié-e-s, dirigeants et responsable du traitement des données à caractère personnel

Pré-requis :

Un binôme par structure

Tarifs :

Le tarif comprend un cadre formatif spécifique dont une intervention individualisée au sein de chaque structure engagée dans la formation

Adhérents : 1 000€

Non-adhérents : 1 300€

Nombre de participants :

Minimum 3 structures / Maximum

6 structures

Formatrice :

Maïa Dagne

Formatrice sur la démarche qualité et la conformité réglementaire

Accessibilité :

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation, merci de contacter Céline Cremades lors de votre demande d'inscription.

Inscriptions en ligne sur
formationpdl.centres-sociaux44.fr